DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019 – 23/09/2019 – 11

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 16 septembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 8 Total : 23	**Refus de vote : 0** **Abstention(s) : 0** **Suffrages exprimés : 23** **Pour : 23** **Contre : 0**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les projets internationaux.**

Dijon, le 24 septembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la commission de la pédagogie du 9 septembre 2019
Projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du lundi 9 septembre 2019

Ouverture de la séance à 14h10.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD évoque l'actualité de la rentrée 2019 pour l'Université de Bourgogne. Il rappelle que le Président a tenu une Conférence de presse vendredi 6 septembre 2019. Il est revenu sur l'attractivité de l'Université de Bourgogne qui comptera près de 34 000 étudiants cette année, soit +8 000 étudiants en 8 ans.

Le problème du financement se pose car les budgets n'ont pas augmenté au rythme des effectifs. Surtout, le glissement vieillesse technicité (GVT) représente un surcoût très important, qui devra être pris en charge par l'Université si l'Etat ne le fait pas.

Les financements *via* des appels à projets se sont multipliés ces dernières années (PIA 3 par exemple), entraînant des effets de compétition intra- et inter-établissements, à valeur d'émulation mais aussi de politique sélective. On note par ailleurs une évolution très positive de l'autofinancement au sein des composantes et services.

Le rang de classement de l'UB à l'international la positionne dans les 5 % des établissements classés (700 sur 17 000). Des réserves sont parfois émises au sujet des classements internationaux, mais il est primordial que l'UB y figure, tout particulièrement au titre des publications scientifiques dont la qualité ne peut que profiter à nos espaces de formation.

Jean-Jacques BOUTAUD précise que la situation financière de l'UB est à présent assainie. On retrouve des marges de manœuvre sur la campagne d'emplois 2020, avec notamment 42 postes enseignants cette année contre 20 l'an dernier. Une enveloppe de 300 000 € pour les équipements pédagogiques a été déployée en interne de l'UB pour la rentrée 2019.

De nouvelles formations ont été ouvertes, notamment sur les sites territoriaux (DUT carrières juridiques à Chalon-Sur-Saône et Licence Professionnelle Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole, à Mâcon, par exemple).

Au sujet de ParcourSup, il est précisé que la situation est assez stable avec 5 414 candidats ayant confirmé définitivement leurs vœux. Les places vacantes actuellement ne correspondent souvent pas aux vœux des lycéens qui restent sans solution. La CAAES traite ces dossiers chaque semaine.

Jean-Jacques BOUTAUD indique à Bruno FAIVRE qu'il a bien pris note de sa question sur les enveloppes dédiées à la Direction des études (enseignants référents) et lui donnera les éléments de réponse ultérieurement.

2. Projets internationaux

Bernhard ALTHEIM présente les différents projets en séance.

- ***1 projet d'échange diplômant :***

1/ RUSSIE - Novosibirsk State Technical University (NSTU) - UFR Sciences et techniques – porté par Bruno DOMENICHINI
Il s'agit d'un nouvel accord pour un double diplôme concernant le master Contrôle et Durabilité des Matériaux. C'est un accord-cadre tripartite (uB, UBFC, NSTU), avec une annexe bipartite (uB, NSTU). Le master CDM fait partie de la « graduate school » de l'EIPHI de l'UBFC.
Le master concerné est bien un master porté par l'UB. Ce n'est pas un master ISITE.
Le fait que l'UBFC n'ait pas associé l'UB pour des accords où les masters ISITE sont impliqués est souligné. Cela pose en effet des problèmes après, lorsque des annexes concernent l'UB et doivent être signées.

- ***pour information :***

La liste des accords Erasmus+ est ensuite évoquée. 8 pays différents sont concernés pour 11 accords.
Bernhard ALTHEIM précise que l'Algérie peut prétendre à un financement européen, bien que n'étant pas dans l'Europe car le programme Erasmus+ prévoit des mobilités en dehors de l'Europe. Cette mobilité internationale de crédits existe depuis 4 à 5 ans.
On note que l'accord Erasmus + avec Mayence compte 27 disciplines.

Les accords avec le Royaume-Uni ont été revus afin de pouvoir gérer les effets d'un éventuel BreXit.

observations	**Pas d'observations particulières**

3. Diplômes d'université

- **UFR Langues et Communication : DU Information Communication (DUIC)**

Clémentine HUGOL-GENTIAL présente les modifications apportées au DU « Information Communication » (DUIC) dont elle prend la responsabilité à compter de la rentrée 2019, à la suite de Jean-Jacques BOUTAUD qui a créé ce DUIC à l'Université de Bourgogne, en 2008. Elle précise que le DIUC est dispensé exclusivement à distance et compte 8 modules, stage compris. Il s'agit plutôt d'un public de salariés ou de personnes en reprise d'études, soit environ 40 inscrits par année, tous modules confondus. Certains passent le DUIC sur plusieurs années.

Les modifications pour la rentrée 2019 concernent les modules 1 et 2 qui sont ainsi définis :

* Module 1
Espace public numérique et circulation de discours (Gilles BRACHOTTE)
20h - Questionnaire à choix multiples en ligne

* Module 2
Enjeux interculturels de la communication (Alex FRAME)
20h - Etude de cas

Le reste du programme du DUIC reste le même.
On a vu une forte évolution de ce DUIC avec le développement du numérique. Les enseignements doivent naturellement suivre le « mouvement ».

observations	**Pas d'observations particulières**

➢ **UMDPC-Santé : création de 2 DU et 7 formations courtes, tarification, fermetures**

Evelyne KOHLI présente les dossiers en séance.

→ DU Accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives (MAMNE)
Responsable universitaire : Pierre JOUANNY. Co-Responsable pédagogique : Dr Imad SFEIR, Réseau RESEDA

Evelyne KOHLI revient sur le contexte et précise que la maladie d'Alzheimer et les autres maladies neuro-évolutives sont un défi majeur de santé publique, qui toucheront près d'un million de personnes en 2020.
Cette formation répond à la complexité de la prise en charge au quotidien des malades d'Alzheimer. Elle permet également de compléter les apports acquis au cours de la formation initiale des professionnels de santé et du monde médico-social sur le volet gériatrique et de répondre aux besoins du développement des structures de prise en charge des soins des malades d'Alzheimer.
Elle s'inscrit dans les missions confiées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au Réseau Alzheimer de Bourgogne-Franche-Comté (RESEDA) – convention de partenariat.
Cette formation est le fruit d'une réflexion portant sur la modernisation de l'actuel DU SAPAD (Soins et accompagnement des personnes âgées démentes) créé en 2008. De plus elle permet de former les acteurs de santé selon un parcours modulaire puisque son contenu est proposé également en 6 formations courtes de 14 ou 21h en présentiel précédés de 4h de e-learning.
Les apprenants ayant suivi ces 6 formations auront la possibilité de se présenter à l'examen final pour obtenir le diplôme universitaire.

Les objectifs de la formation sont :
- Décrire et utiliser les recommandations de bonnes pratiques professionnelles :
- Mettre en pratique des thérapies non médicamenteuses
- Adapter son attitude de soignant face au comportement du patient.
- Exercer en équipe pluridisciplinaire et construire un projet thérapeutique.

Public visé :
Médecins, Internes (DES médecine générale, gériatrie, neurologie, psychiatrie)
Infirmièrs DE, aides-soignants
masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens,
orthophonistes
Psychologues, aides médico-psychologiques,
Directeurs ou personnels administratifs de structures sociales, médico-sociales ou sanitaires, assistantes sociales
Mandataires judiciaires en protection des majeurs protégés
Autres publics ayant un projet professionnel auprès des patients souffrant de maladie d'Alzheimer ou maladies neuro-évolutives et/ou en milieu gérontologique.

Pré requis :
Diplômes des professionnels mentionnés ci-dessus : DE, Doctorat médecine, Master
Diplôme de directeur d'établissement sanitaire, social ou médicosocial ou équivalent
Professionnel pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans le milieu sanitaire ou médico-social

Les 6 modules sont les suivants :

Module 1 : 2 jours (14h)+ 4h EL	• Actualisation des connaissances dans la maladie d'Alzheimer
Module 2 : 2 jours (14h) + 4h EL	• Les maladies neuro-évolutives (MNE) en dehors de la maladie d'Alzheimer
Module 3 : 3 jours (21h) + 4h EL	• Gestion des symptômes psychologiques et comportementaux des MNE
Module 4 : 2 jours (14h) + 4h EL	• Gestion des MNE à domicile
Module 5 : 2 jours (14h) + 4h EL	• Gestion des MNE en institution
Module 6: 3 jours (21h) + 4h EL	• Nouvelles technologies et MNE

Modalités de contrôle des connaissances :
1. Présence aux cours obligatoire : note / 10
2. Epreuve écrite : cas clinique à commenter : note / 15
3. Mémoire : note / 15

Rattrapage : épreuve orale

Droits d'inscription : 184 euros (montant voté au CA de juillet 2018)
Frais de formation : 2 400 euros , pour les internes de DES MG, gériatrie … : 500 euros

Il s'agit donc d'un DU remanié et restructuré en modules. Il est nécessaire de former les personnels sociaux. Les parcours modulaires seront accessible sous forme de Formations Courtes : 6 modules et 1 module

→ 7 Formations courtes associées au DU MAMNE

Le contenu correspond aux 6 modules du DU + 1 module de préparation à l'examen et de validation (Ecrit + soutenance de mémoire collective) qui sera organisé sur 4 jours pour un volume horaire de 28 h.
Tarif : 400 € par module. Quand tous les modules ont été suivis, il y a une possibilité de valider le DU.

→ DU Aromathérapie scientifique à visée clinique (ASAVIC)

Responsable universitaire : Anne Claire Mitaine OFFER, Professeur des Universités en Pharmacognosie
Co-responsables pédagogiques : Marie-Alexandra SOLARI, Docteur en Pharmacie ; Françoise COUIC-MARINIER, Docteur en pharmacie

Evelyne KOHLI rappelle que les médecines complémentaires se développent dans les établissements de santé. L'aromathérapie est utilisée dans des services comme les soins palliatifs, la gérontologie mais aussi en anesthésie, radiothérapie, réanimation, cancérologie, psychiatrie… Des équipes et institutions, mettent en place des projets de soins de support en aromathérapie. Il est donc indispensable de sécuriser et d'encadrer les pratiques afin d'apporter aux usagers une qualité de soins sécuritaire et optimale.

Un rapport, écrit en 2018 par des experts et destiné aux professionnels de santé, préconise d'encadrer l'utilisation des huiles essentielles.
Les équipes soignantes sont à la recherche d'enseignements scientifiques permettant de les accompagner dans leur démarche, de sécuriser leurs pratiques et de leur apporter des retours d'expériences et des protocoles cadrés et éprouvés. Cette demande émane également des professionnels de santé du secteur libéral par exemple pour la prise en charge de patients souffrant de stress et d'insomnie….
Ce DU ASAVIC permettra d'acquérir des connaissances fondamentales solides dans le bon usage des huiles essentielles, et permettra aux professionnels de santé de pratiquer une aromathérapie intégrée et sécurisée en établissement de santé ou en libéral.

Objectifs pédagogiques et scientifiques :
-Définir les champs d'action et les limites de l'aromathérapie
-Apprendre les bonnes pratiques de l'usage des huiles essentielles : choix des huiles essentielles les plus appropriées (bon chémotype, qualité certifiée), du type des préparations (unitaires, mélanges, nature de l'excipient), de la législation, du mode d'administration (voie rhino-pharyngée, voie cutanée, balnéothérapie, voie orale, voie rectale…), de la posologie et une connaissance précise des précautions d'emploi pour les usagers (patients, soignants)
-Consulter les publications scientifiques et développer un esprit critique vis-à-vis des indications et des approches utilisant les huiles essentielles
-Apporter une réponse adaptée et individualisée, en tenant compte des traitements médicamenteux en cours.

Objectifs en termes de compétences professionnelles :
Les professionnels de santé ayant validé le DU seront capables de :
1- défendre des critères scientifiques et rationnels de projets d'introduction de protocoles d'aromathérapie en établissement de santé ou en libéral … pour une validation au niveau médical, pharmaceutique, administratif et éthique.
2-rédiger des protocoles sécurisés en aromathérapie, pour les patients comme pour les soignants, en respectant une parfaite traçabilité et en choisissant des grilles d'évaluation adaptées.
3-encadrer le personnel au bon usage des huiles essentielles et au respect strict des protocoles mis en place.

Durée de la formation : 62 heures : une semaine du lundi au samedi
Pratiques pédagogiques : E-learning : 11 heures (mutualisé avec le DU Aromathérapie à l'officine) et présentiel : 51 heures (43h de cours 1h examen 7h pour mémoire).
3 modules proposés : fondamentaux, bases de l'aromathérapie, application pratique.

Public visé : Médecins, sages-femmes, pharmaciens, paramédicaux : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes.
Assiduité aux cours (e-learning et présentiel), examen et mémoire comptent pour l'obtention du DU.

Modalités de contrôle des connaissances :
Examen à la fin du DU (QCM et cas rédactionnels)
Mémoire avec projet d'aromathérapie, 3 protocoles au moins et une bibliographie, à rendre 2 mois après le DU. Le mémoire devra contenir au maximum 25 pages sans les annexes.
Pour valider le DU, il faut obtenir au moins 10/20 à l'examen et 12/20 au mémoire (les notes examen et mémoire ne se compensent pas)
En cas d'échec, le candidat pourra repasser l'examen et/ou représenter un nouveau mémoire à rendre dans les 4 mois qui suivent l'annonce du résultat.

Méthode d'évaluation des enseignements : enquête de satisfaction à froid après la formation

Droits d'inscription : 184 euros (montant voté au CA de juillet 2018)
Frais de formation : 1 400 euros

Ce DU est donc ouvert aux professionnels de Santé qui montrent une motivation pour la mise en place de protocoles et de projets. L'objectif est de sécuriser l'utilisation des huiles essentielles. Il y a un vrai besoin d'encadrer cette pratique. Il faut accompagner et évaluer.

Il y a un réel problème de sécurité avec les molécules chimiques des huiles essentielles qui sont très puissantes. Il est précisé que la fermeture du DU existant sur cette thématique à Strasbourg est due au départ à la retraite de l'enseignante responsable.

→ DU Implantologie orale
Modification du tarif : 2 600 euros au lieu de 2 500 euros. L'augmentation de 100 euros est liée à l'achat de kits de travaux pratiques pour l'année.

→ Fermeture de formations
DIU Médecine de rééducation, DIU Pathologie chirurgicale rétino-vitréenne, Capacité d'Angiologie, DIU DIVAM, DIVAM+, DIVAS+
Evelyne KOHLI précise que s'agissant de DIU, ces fermetures sont souvent dues à la réorganisation des centres d'inscription.

Evelyne KOHLI précise que le dossier du Diplôme d'Etat d'Infirmier.e en pratique avancée, présenté en CFVU en mai 2019, repassera dans les instances d'octobre car le Ministère n'a pas validé les fiches filières prévoyant des compensations. Elles doivent être refaites et passer dans les conseils.

observations	**Les observations seront relayées à la CFVU**

4. INSPE : allégement du parcours Préprofessionnalisation pour les étudiants AED

Elsa LANG RIPERT, Directrice de l'INSPE, présente le dispositif Pré professionnalisation prévu pour les assistants d'éducation en préprofessionnalisation (AED).

Elle précise qu'à partir de la rentrée 2019-2020, le recrutement des anciens EAP se fera sur la base d'un contrat AED de 3 ans complétement dédié au dispositif de préprofessionnalisation (8h/semaine, collèges de Dijon - Agglomération, rémunération cumulable avec la bourse).

L'académie recrute 10 étudiants (en L2) dans chacune des disciplines suivantes :
- Anglais
- Lettres
- Mathématiques

Afin de garantir la compatibilité de ce dispositif de préprofessionnalisation AED avec le parcours optionnel Prépro MEF porté par l'INSPE et pour favoriser la synergie entre ces 2 dispositifs de préprofessionnalisation, un allégement du parcours Prépro MEF pourra être proposé aux étudiants contractuels avec certaines dispenses.

Licence 2 (Lettres/Anglais/Maths) = Prépro MEF 1
- Module (Re)découverte des disciplines scolaires – 12h TD. Se déroule au 2nd semestre

CONTENU : Un cours au choix de Maths, Sciences, Français, Histoire-Géo, Anglais comme disciplines scolaires au collège/lycée.

Après entretien de positionnement, ce module est rendu optionnel pour les contractuels Prépro ; ils peuvent faire le choix de le suivre ou pas. Dispense d'évaluation.

- Module Education formation – 24h CM OBLIGATOIRE. Se déroule au 1er semestre, sauf pour les étudiants en Lettres au 2nd semestre

CONTENU :
Connaissance des systèmes de formation (système scolaire, formation pro d'adultes, éducation spécialisée) 9h non évalué
Connaissance des publics en formation (approche psychologie et sociologique des publics scolaires, publics adultes 6h (évaluation écrite)
Enjeux et finalités de l'éducation 9h (évaluation écrite)

- Stage d'observation - 8h TD OBLIGATOIRE. Se déroule sur les 2 semestres, évaluation sur la base d'un rapport de stage.
- Ethique et posture 2h
- Préparation et exploitation de stage (encadrement de stage) 6h

Le contrat en établissement pour les contractuels Prépro se substitue au stage (2 à 4 jours) prévu par l'option Prépro MEF.

Licence 3 (Lettres/Anglais/Maths) = Prépro MEF 2

- Module Professionnel : Professeur lycée/collège – 24 TD. Se déroule au 1er semestre
- Découverte des notions et des programmes du collège et du lycée (12HTD)
- Problématiques des publics adolescents (12hTD)

Le module « Découverte des notions et des programmes du collège et du lycée » est rendu optionnel pour les contractuels Prépro ; ils peuvent faire le choix de le suivre ou pas. Dispense d'évaluation.

- Stage d'observation - 6h TD OBLIGATOIRE. Se déroule au 2nd semestre, évaluation sur la base d'un rapport de stage
- Préparation et exploitation de stage (encadrement de stage) 6h

Le contrat en établissement pour les contractuels Prépro se substitue au stage (4 jours) prévu par l'option Prépro MEF.

Elsa LANG RIPERT précise que ces propositions ont bien été validées par les 3 UFR concernées.
Elle rappelle que l'UE5 prépro MEF est commune à toutes les licences de l'UB, sauf LEA et STAPS. Il y a environ 250 inscrits en prépro MEF en L1 et L2.

C'est une proposition de dispense, et non une obligation. Si les étudiants en contrat AED veulent suivre ces modules, c'est évidemment possible. Le but est que ces dispositifs soient complémentaires.
Ce dispositif de dispense ne concernera *in fine* pas beaucoup d'étudiants (peut-être 3 à 5).

observations	**Pas d'observations particulières**

5. Diplômes nationaux

➢ Demandes de modifications de fiches filières - rentrée 2019

Le tableau récapitulatif est présenté en séance, avec le détail des demandes avec /sans impact sur SAGHE. Elles doivent être en conformité avec le Référentiel commun des études de l'UB qui sera voté en CFVU le 16 septembre 2019.

Il faut ajouter la demande de l'UFR SVTE concernant la L3 Sciences de la Vie, sur le passage en contrôle continu pour certaines matières des différents parcours de L3. Cette demande n'a pu être traitée à temps pour la Commission de la Pédagogie mais le sera pour la CFVU du 16 septembre 2019. Actuellement, seule la demande pour le Parcours BBM figure dans le tableau, or les parcours BCP/BGSTU/BO sont aussi concernés.

Xavier URBAIN précise qu'il faudra apporter quelques rectifications au tableau concernant l'impact ou non sur SAGHE car il est parfois indiqué « NON » alors que toute modification du volume horaire impacte SAGHE. Il faudra revoir ce point. SAGHE se mettant en place progressivement, il n'est pas toujours simple de distinguer les effets induits.

On note la demande de l'IAE relative aux Masters en alternance, pour lesquels il est prévu une session unique.

Lucy MOSER-JAUSLIN évoque le problème des fiches filières des Master UBFC qui ne sont pas disponibles et consultables facilement par les étudiants et les équipes pédagogiques.

Léa FONTAINE précise qu'elle a trouvé sur internet la délibération du Conseil d'Administration de la COMUE UBFC, avec en annexe l'ensemble des fiches filières (lien utile http://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2019/07/RAPPORT_N°6_Rentrée_universitaire_MastersUBFC-annexes.pdf).

On note qu'un projet de convention entre la COMUE et les établissements membres a été rédigé l'an passé pour justement régler toutes les questions pédagogiques et administratives relatives à la gestion des masters ISITE. Il n'y a pas d'information récente, au niveau des services, sur la validation de ce projet de convention.

observations	**Les observations seront relayées en CFVU**

La séance est levée à 15h35.

Le Vice-Président de la CFVU

Validé

Jean-Jacques BOUTAUD

Avis CFVU du 16 septembre 2019 : favorable à l'unanimité

Projets internationaux - CP du 9 septembre 2019 – CFVU 16 septembre 2019

A. POUR AVIS

Projet d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	RUSSIE	Novosibirsk State Technical University (NSTU)	UFR Sciences et techniques	Bruno DOMENICHINI	Nouvel accord pour un double diplôme concernant le Master CDM. Accord cadre tripartite (uB, UBFC, NSTU) + annexe bipartite (uB, NSTU) étant donné que le CDM fait partie de la « graduate school » EIPHI de l'UBFC.

B. ACCORDS ERASMUS+ POUR COMPTE-RENDU

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
2	ESPAGNE	Universidad de Cantabria	IUT Chalon-sur-Saône	Thierry RAY	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (DUT SGM+GIM) et enseignantes dans le domaine des sciences de matériaux et ingénierie.
3		Universidad de Granada	UFR DSEP	Philippe ICARD	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence+Master) et enseignantes dans le domaine du droit.
4	IRLANDE	Waterford Institute of Technology	IUT Dijon-Auxerre	Martine BURKE-CLEMENT	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (DUT MMI) et enseignantes dans le domaine des sciences du multimédia.
5	ITALIE	Università degli studi di Padova	IUVV	Raphaëlle TOURDOT-MARECHAL	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence+Master) et enseignantes dans le domaine de l'agriculture.

6	POLOGNE	Uniwersytet Opolski	UFR Langues & Communication	Alex FRAME	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Master) et enseignantes dans le domaine du management interculturel.
7	PORTUGAL	Universidade de Lisboa	UFR SVTE	Benoit POINSSOT	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence+Master) et enseignantes dans le domaine de la biologie.
8		Instituto Politécnico de Setúbal	IUT Dijon-Auxerre	Sylvie THIERRY	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (DUT TC) et enseignantes dans le domaine des sciences du business.
9	SUEDE	Blekinge Tekniska Högskola	IAE	Gregory WEGMANN	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence+Master) et enseignantes dans le domaine du management.
10	ROYAUME-UNI	University of Birmingham	UFR Langues & Communication	Matthew LEGGETT Claire GUERON	Nouvel accord reprenant les modalités des accords ERASMUS+ préalablement validés pour sécuriser les possibilités d'échanges d'étudiants et d'enseignants, en prévision du Brexit qui peut conduire à l'interruption de la participation du Royaume-Uni au programme ERASMUS +. Ces accords permettront aux universités de continuer l'échange d'étudiants en dehors du programme ERASMUS + et sans bénéficier des fonds européens.
11		Durham University			
12	ALGERIE	Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou	UFR Sciences et techniques	El Bay BOURENNANE	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Master) et enseignantes dans le domaine de l'informatique.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING
between
University of Burgundy Franche-Comté (UBFC), University of Burgundy (uB), France,
and
Novosibirsk State Technical University (NSTU), Russia

University of Burgundy Franche-Comté, University of Burgundy and Novosibirsk State Technical University are exchanging this agreement to develop a spirit of amity and cooperation with each other.

1. This agreement aims to promote international academic cooperation and the exchange of teaching and research experiences between University of Burgundy Franche-Comté (UBFC), University of Burgundy (uB), France, and Novosibirsk State Technical University (NSTU, Russia).
2. The institutions will cooperate in developing friendship and mutual interests on a reciprocal basis of respect for the independence and equal status of institution.
3. The two institutions agree to:
   a. exchange academic materials and information;
   b. mutually receive educational visits by faculty members and researchers;
   c. exchange students;
   d. hold joint international conferences;
   e. conduct joint research projects;
   f. engage in other activities to better enhance mutual understanding and cooperation.
4. The details of this agreement are to be decided by one or more specific agreements after consultation between the institutions concerned by the specific agreements.
5. This agreement will be effective by the signature of one or more specific agreements. It may be revised with the consent of the universities, or terminated at the initiative of any university with a written notice at the latest by January 31 for a termination at the end of the current academic year
6. This agreement is executed in English in three originals and each institution will retain on original.

Alain Bonnin President uB Date :	Anatoly Bataev Rector NSTU Date :	Luc JOHANN, Administrator UBFC Date :

ANNEX 1

to the MoU

signed between

Novosibirsk State Technical University (NSTU),

University of Burgundy Franche-Comté (UBFC) and

University of Burgundy (uB)

ON DOUBLE DEGREE COOPERATION

in the field of materials science

1. The Contracting Parties of this annex

I. **University of Burgundy** (hereinafter referred to as "uB")

Post address: BP 27877, 21078 Dijon Cedex
Phone. +33 380395017
E-mail: cooperation@u-bourgogne.fr

II. **Novosibirsk State Technical University** (hereinafter referred to as “NSTU")

Post address: 20, Prospekt K. Marksa, Novosibirsk, 630073, Russia
Phone: +7 (383) 346 50 01
Fax: +7 (383) 346 02 09
E-mail: rector@nstu.ru

Hereinafter uB and NSTU are referred together as the “Parties” and each individually as the “Party”.

2. Background and Scope of the Agreement

The Parties of this Agreement are wishing to cooperate for the benefit of their respective study programmes, and thus the Parties agree on the following Double Degree Program (“DDP”).

This Agreement covers following programs:

uB : Master’s program *Control and Durability of Materials* (CDM)

NSTU : Materials Science and Technology of Materials: High Energy Technologies

The content and structure of the DDP are described more specifically in the Appendix 1 of this Agreement.

3. Cooperation

uB and NSTU will work together to stimulate and facilitate the realization of the DDP.

- Upon successful completion of the DDP the students will be awarded the diplomas from both Parties.
- For the master's thesis guidance of a DDP student, NSTU and uB assign one scientific examiner each. The topic of each master's thesis should be agreed by both universities.
- Both Universities will participate in the defense of the master thesis.
- Thesis should be written in English.
- Double master degree program is min. 120 ECTS credits. DDP student shall complete minimum 60 ECTS credits at uB and minimum 60 ECTS credits at NSTU.

Admission Criteria

- Both Parties agree to nominate students in good academic standing for participation in any of proposed programs.
- The admission requirements valid at the time of the signature of this Agreement are described in the Section 5 of this Agreement.
- The Home University will provide to the Host University on the date agreed between the Parties a written notification including the names of the nominated students and other relevant information regarding their academic records. The Host University reserves the right to make final judgment on the admission of the nominated students.
- Students participating in any of the programs offered in the Host University will be subject to the rules and regulations of the Host University during their studies in the Host University. In addition they will be subject to the academic regulations of both Parties.
- All courses included to the DDP must be approved by relevant academic departments of both Parties.
- The Host University will inform the students regarding suitable housing and make every effort to assist the student in arranging suitable temporary accommodation.

5. Admission requirements to both universities

The admission requirements valid at the time of the signature of this Agreement are as follows:

- Students should have a B.Eng/B.Sc. degree in the relevant field of study or in a closely related field
- Students must have obtained an approved English language qualification (a minimum of TOEFL 80 iBT/550 PBT, IELTS 6.0, PTE Academic 54 or CAE or CPE; level A, B or C), equivalent to the level B2 in the *Common* European *Framework of Reference for Languages* (CEFR)
- Students must succesfully pass all the entry tests and exams for admission if required.

Both Parties will endeavor to provide students for admission to the respective programs.

6. Financial Arrangements

Students will be personally responsible for all costs relating to the DDP, including but not limited to following:

- All travel expenses
- Compulsory insurance, including medical and travel insurance
- Accommodation and living expenses
- All costs associated with applying for and obtaining appropriate visas and travel documentation
- All costs associated with studies (textbooks etc.)
- All other debts incurred during the course of their stay
- Tuition fee or fees
  - The students will pay tuition fees at the home university and are free of these fees at the host university

Students admitted to the DDP may apply for a scholarship. The amount of any possible scholarship awarded will be specified separately to students.

Student should be aware that they must strictly follow the given personal study plan. In the case student is not successfully completing his/her Master’s degree, half of the obtained scholarship must be returned by the student to the Party granting the scholarship within two (2) months after the student has received the written notification.

In the case of a student failing to follow the Host University's administrative regulations for teaching and studying, the Host University may decrease the amount of the scholarship awarded, or, if necessary, cancel the whole scholarship. In these cases, the student is obligated to return the scholarship without undue delay.

7. Entry into force and the validity of certain provisions

This Agreement is not intended to place any legal obligations on either Party.

This Agreement shall enter into force from the beginning of the academic year 2019/20 and is valid for the five academic years. This Agreement may be terminated by informing the other Party in writing. The Agreement will end thirty (30) days after the Party has sent the termination notice to the other Party.

8. Settlement of Disputes

The Parties shall attempt to solve their disputes by negotiation.

9. Contact Persons

The contact person at uB is Dr. Bruno Domenichini (head of CDM program), UFR Sciences et Techniques
Email: bruno.domenichini@u-bourgogne.fr
Phone: (+33) 3 80 39 39 40
And International Office, cooperation@u-bourgogne.fr, +33 380 39 50 17
Contact person at NSTU are: Dr. Ivan Bataev, Associate professor at Department of Material Science
E-mail: i.bataev@corp.nstu.ru
Phone: (+7383) 346 06 12,
and Natalya Plotnikova, Head of the Educational Strategy Office
E-mail: n.plotnikova@corp.nstu.ru
Phone: (+7383) 346 53 59

10. Final provisions

This Agreement supersedes all previous negotiations, commitments, and documentation that pertain to the Agreement in question.

11. Original copies of the Agreement, dates and signatures

This Agreement has been signed by the Parties in three (3) original copies, one (1) for each Party.

University of Burgundy	**Novosibirsk State Technical University**
_____, 2019	_____, 2019
Alain BONNIN President	Anatoly Bataev Rector of Novosibirsk State Technical University

APPENDICES

Appendix 1 The content and structure of the Double Degree Program

Appendix 1 The content and structure of the Double Degree Program

The individual curriculum of student should be discussed with supervisors from uB and NSTU.
Student should select minimum 60 credits from the courses of NSTU and 60 credits from courses of uB
An example of curriculum is provided below.

1. Semester at NSTU

Course name	Credits At uB	Credits at NSTU
Foreign language	3	3
Innovation Management	4	4
Advanced Material Science I	5	5
Crystallography I	5	5
Computer and Information Technologies	5	5
Physical and Mechanical Properties of Materials	4	4
Theory of Material Strengthening	5	5
Total	31	31

2. Semester at NSTU

Course name	Credits At uB	Credits at NSTU
Foreign language	3	3
Advanced Material Science II	5	5
Crystallography II	5	5
Materials Characterization	4	4
Research Practice	7	7
Teaching Practice	5	5
Total	29	29

3. Semester at uB

Course name	Credits At uB	Credits at NSTU
Reactivity of solids	6	6
Functionality and reactivity of materials	6	6
Nano materials	6	6
Industrial and advanced techniques	6	6
Transversal courses	6	6
Total	30	30

4. Semester at uB

Course name	Credits At uB	Credits at NSTU
Internship (5 months)	30	30
Total	30	30